

SOMMAIRE

Novembre
Décembre
2021
N°66

Page 2

Conseils municipaux,

Page 4

Une page d'histoire..

Page 8

Biodiversité, Parc du Vercors,
Adressage

Page 9

Travaux village,
Croix entrée sud

Page 10

Travaux voirie, 11 novembre,
Travaux réseaux eau potable

Page 11

Inscription école, Halloween

Page 12

Ecole classe découverte,
CCAS, Jazz sous les noyers

Page 13

Bibliothèque, Foyer rural,
Patrimoine culinaire

Page 14

Jeux de Noël

Page 15

Le coin des professionnels

Page 16

Etat civil, Solution jeux
Infos pratiques



Photo Christian Perrin

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

EDITORIAL

Albert Glénat nous a quittés en ce mois d'octobre 2021. Personnage simple, engagé, jovial, franc, sincère, il a profondément marqué la commune de Cognin-les-Gorges tout au long des 43 années où il l'a servie en tant que conseiller municipal, employé communal, adjoint, ou maire.

Mais au-delà de cet engagement, c'est à l'homme que je tiens à rendre hommage: j'ai découvert à tes côtés les rouages de fonctionnement d'une collectivité communale. Avec ton phrasé qui n'avait rien de celui d'un technocrate, tu avais su expliquer à la jeune équipe qui t'entourait, où se situaient les enjeux d'une bonne gestion communale et comment œuvrer de concert avec tous les partenaires communaux. Tu étais très fort dans la relation. Très cordial, tu savais mettre à l'aise tes interlocuteurs, présenter les besoins, demandes, positions communales. Tu savais aussi être ferme et tu n'aimais pas les faux-fuyants.

Dans le travail au quotidien, tu étais présent, rigoureux et tu aimais comme tu le disais, « battre le fer quand il était chaud ». Tu avais aussi une vraie vision politique à long terme, et tu as su tout au long de ton engagement semer les petites pierres pour l'avenir de ta commune et de ton territoire.

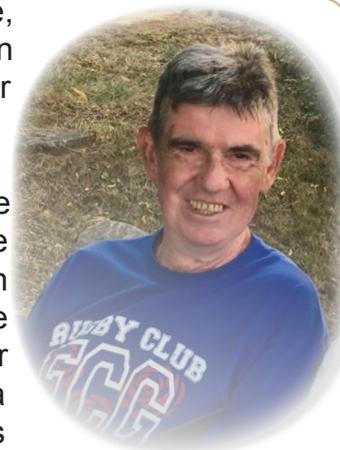
Au sein de l'intercommunalité, fervent défenseur de l'identité communale et de la proximité des citoyens, tu savais aussi reconnaître et aller de l'avant lorsque la communauté de communes présentait des projets novateurs qui allaient dans le sens de l'intérêt général.

Une fois « les clés du camion données », tu avais su être discret, mais toujours présent lorsque j'avais besoin d'un conseil.

Salut Albert, nous n'étions pas « cul et chemise » comme tu l'aurais dit, mais je garderai en souvenir le profond respect mutuel qu'il y avait entre nous, malgré des origines, des parcours, des points de vue parfois différents.

Tu resteras, pour notre commune et tous ceux qui t'ont connu, un bel exemple de citoyenneté.

Patrice FERROUILLAT, Maire



Points évoqués lors du Conseil municipal du 06 septembre 2021

I/ Convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement).

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le Préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun.

Le Conseil municipal :

Adopte la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE

II/ Demande de subvention au Département-Plan de gestion ENS- Installer un éco-compteur

Monsieur le Maire indique que le montant estimé à attribuer par le Département de l'Isère pour l'installation d'un éco-compteur n'est pas suffisant au vu de la réception du devis reçu.

Le montant estimé dans le Plan de Gestion est de 2 500,00 € HT.

Le montant du devis de la société Eco-compteur est de 3 250 € HT.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux de présenter une demande de subvention sur un montant de 3 250 € HT.

Le Conseil municipal, décide :

- De réaliser l'action 14 du Plan de Gestion de l'ENS des Gorges du Nan 2018-2023

- De déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action.

III/ Travaux aménagement Entrée Nord du village

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux de VRD pour l'aménagement de l'entrée Nord du village débuteront le 27 septembre 2021.

Une proposition de schéma de modification du ramassage scolaire a été faite à la Région par le bureau d'études.

IV /Reprise des activités sportives associatives et des locations au sein de la salle des fêtes

Suite à la mise en place de nouvelles directives du Préfet dans le cadre du COVID 19, les activités sportives associatives et les locations peuvent reprendre à la salle des fêtes.

Les conditions du protocole sanitaire, dont la présentation du pass sanitaire, seront appliquées.

V/ Déclassement d'une partie du chemin rural situé à la fin de l'Impasse de la Motte

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du chemin

rural situé à la fin de l'Impasse de la Motte doit être déclassé pour cession à M.Follut.

Il informe les conseillers municipaux qu'un arrêté d'ouverture d'enquête publique a été pris.

Cette enquête publique aura lieu du 04/10/2021 au 19/10/2021 inclus.

Points évoqués lors du Conseil municipal du 11 octobre 2021

I/ Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil municipal,

- Autorise la collectivité à recourir à la transmission par voie électronique des documents budgétaires (BP, DM, BS et CA) et des actes soumis au contrôle de légalité

II/ Contribution financière à la remise en état d'une partie de la route de Montchardon

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers municipaux que suite à des coupes de bois effectuées sur le secteur de Montchardon, à leur chargement et leur transport par la voie communale VC 5 « Route de Montchardon », une partie de cette route a été affaissée.

Un constat à l'amiable avec l'entreprise SEGD sise à Meyrie (38) chargée de la coupe a été effectué, celle-ci reconnaît sa responsabilité dans cet affaissement et propose une contribution financière à hauteur de 1500 € pour la remise en état de cette partie de la route.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré sur la proposition de contribution financière de l'entreprise SEGD décide:

- D'accepter la contribution financière de 1500 € que propose de verser l'entreprise SEGD pour une remise en état de la partie endommagée de la route de Montchardon par la sortie des coupes de bois.

- De charger Monsieur le Maire de rédiger et de signer la convention à l'amiable entre la commune de Cogninles-Gorges et l'entreprise SEGD pour le versement de la contribution financière.

III/ Atlas de la Biodiversité Communale

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil stratégique de l'action locale qui va au-delà d'un simple inventaire naturaliste et qui cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La commune s'est déjà positionnée en faveur d'une candidature à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale de l'OFB, en partenariat et porté par le Parc Naturel Régional du Vercors.

Suite à la réponse positive à cet appel à projet national déposé par le Parc Naturel Régional du Vercors concernant l'Atlas de la Biodiversité Communale et

compte tenu de l'intérêt suscité par ce projet, la commune de Cognin-les-Gorges conventionnera avec le Parc Naturel Régional du Vercors.

La participation de la commune de Cognin-les-Gorges au cofinancement du projet est estimée à 833,90€ pour une durée de deux ans.

Les membres du Conseil municipal décident:

De valider l'engagement de la commune dans la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale.

IV / Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ Exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ Demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,

- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil municipal adopte la motion présentée.

Points évoqués lors du Conseil municipal du 15 novembre 2021

I/ PLUI-Composition groupes territoriaux de travail

Sept groupes territoriaux regroupant chacun plusieurs communes de l'intercommunalité ont été constitués.

La commune de Cognin-les-Gorges fait partie du groupe territoriale 3 (GT3) : Cognin-les-Gorges, Malleval-en-Vercors, Rovon, Saint-Gervais, La Rivière, Montaud, Saint-Quentin-sur-Isère.

Il est demandé à chaque commune de désigner deux référents pour le groupe territorial et pour chacune des inter commissions ;

Sont désignés :

- Groupe Territorial : Geoffrey Girard et Patrice Ferrouillat

- Inter commission « Attractivité » : Bastien Michallet, Nathalie Véhier

- Inter commission « Environnement-cadre de vie » : Valérie Simoens, Isabelle Veyret

- Inter commission « Climat-mobilité » : Claude Borel, Julien Dolin

- Inter commission « Services et aménagement de proximité » : Bernard Tarrade, Sophie Borel.

II/ Marché « Requalification des traversées et entrées de village / Entrée Nord » / Lot 2 Tranche optionnelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'offre de prix du lot 2 qui est de :

- Tranche ferme : 337 106,70 € HT (404 528.04 € TTC)

- Tranche optionnelle 1: 63 103,25 € HT (75 723.90 € TTC)

- Tranche optionnelle 2: 664 17,28 € HT (79 700.74 € TTC)

- Total toutes tranches: 466 627,23 € HT (559 952,68 € TTC)

Les membres du Conseil municipal,

Décident d'engager la tranche optionnelle 1 du Lot 2

pour un montant HT de 63 103.25 €

- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement sur la tranche optionnelle 1 du lot 2 et de le notifier à l'entreprise Toutenvert, mandataire du groupement.

III/ Sécurisation de l'ENS des Gorges du Nan-Etude de sécurisation contre les éboulements rocheux Demande de subvention au service Aménagement du Département de l'Isère-

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer sur la réalisation d'une étude de sécurisation contre les éboulements rocheux dans les Gorges du Nan

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Approuve la réalisation de cette étude de sécurisation et décide de choisir le prestataire Géolithe pour un montant de 22 740.00 € HT.

- Décide de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action et charge Monsieur le Maire de faire aboutir cette demande en l'autorisant à signer tout document s'y rapportant.

IV / Approbation de la convention de partenariat avec Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pour le financement des accueils de loisirs périscolaires les mercredis

Le maire explique que dans le cadre de sa compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire dont la politique enfance jeunesse », la communauté de communes met à disposition des communes l'ingénierie nécessaire à l'organisation d'un accueil périscolaire proposé les mercredis en direction des enfants de 3 à 12 ans.

Aussi, considérant que ces temps d'accueil du mercredi relèvent du champ de la compétence périscolaire qui reste une compétence communale, le Conseil communautaire a approuvé en séance du 8 juillet 2021 une délibération qui définit de nouvelles modalités de solidarité financière entre toutes les communes bénéficiaires de ces services, via une convention cadre qui prévoit notamment, que toutes les communes du territoire participent au financement du coût restant à charge, au prorata du nombre d'heures par enfant de la commune bénéficiant du service.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaires.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site : www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.

Albert Glénat nous a quittés récemment, c'est une page de l'histoire de notre village qui se tourne, tant il était une mémoire des évolutions de notre commune, lors de ces dernières années. Il a été élu municipal durant quarante-trois années, dix-huit en tant que Conseiller municipal, douze ans en tant qu'Adjoint, treize ans en tant que Maire. Il sera aussi Agent technique de la commune de 1985 à 2001 avec son binôme préféré Olivier Seguin.

En mars 1971, il intègre le Conseil municipal, il a 25 ans. Il va alors côtoyer bon nombre d'élus, et de tous âges : du plus vieux, Marcel Dolin, maire avec lequel il s'engage, à Sébastien Girard, 30 ans plus jeune que lui, soit près de trois générations d'écart !

Au cours de ces quarante-trois années, Albert Glénat et les élus de Cognin les Gorges vont devoir s'adapter à des changements sociétaux et institutionnels majeurs. C'est en ça que sa carrière d'élu nous interpelle.

La gestion communale de l'eau, à laquelle Albert était tant attachée, en est un exemple criant. En décembre 1973, le Conseil municipal décide de poser des compteurs d'eau à chacun des abonnés, nouveauté au village puisque chaque habitation réglait jusque-là un forfait. A partir de ce moment, une part variable par habitation est calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé : cette méthode, au prorata n'est pas bien accueillie par les administrés ! Albert, qui était profondément convaincu de la nécessité de ce changement, s'est occupé, avec d'autres, de l'installation de ces compteurs. Parmi les anecdotes qu'il racontait régulièrement, il ne manquait pas de rappeler cet épisode des compteurs en précisant que parfois, il arrivait que les élus s'empoignent avec les récalcitrants. Albert sera un des moteurs au sein des différents Conseils pour structurer et améliorer le réseau d'eau potable. En 1988, il fait partie des élus qui décident de mettre en place un surpresseur afin que tous les habitants, dont ceux du haut du village notamment, bénéficient en permanence, de cet accès à l'eau. Dans le même temps, la commune mettra en place le traitement de l'eau par Ultra-violet, procédé assez novateur à l'époque.

Durant tous ses mandats, Albert travaillera aussi sur toute la **problématique du réseau des eaux usées du village**. Par tranches successives, les eaux des maisons des différentes rues du village seront collectées, à l'époque dans un réseau unitaire. C'est en 1987 qu'est instaurée la première taxe d'assainissement. Puis en 2003 est lancée la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, qui conduira en 2006 au lancement du projet de la réalisation d'une station d'épuration à filtres plantée de roseaux. Les

déboires administratifs seront importants, dureront près de sept et conduiront la commune à perdre sa compétence « Eaux et assainissement » au profit de l'Intercommunalité. Ces difficultés et la conclusion de ce projet ont affecté Albert qui était profondément attaché à la gestion communale de l'eau, dont le budget était sain d'ailleurs !

Autre page qui montre toutes les évolutions au cours de ces dernières années, celle de **la gestion des ordures ménagères**. En juin 1974, un Syndicat Intercommunal pour le traitement et la collecte des ordures ménagères est créé. Jusqu'alors, chaque commune avait sa décharge où elle empilait les déchets. Albert Glénat est désigné « délégué » pour représenter Cognin-les-Gorges dans ce syndicat. En 1976, le Conseil municipal met en place la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, proportionnelle à la taxe d'habitation. S'ensuivra de nombreuses modifications de ce Syndicat de collecte et de traitement des ordures, en fonction des différentes lois promulguées : enfouissement, incinération, jusqu'à l'épisode de la Redevance incitative, qui de 2007 à 2013, sera sujet de vifs débats au sein du Conseil municipal.

Durant ces années de mandat, la commune de Cognin-les-Gorges procédera aussi à de nombreux renforcements de réseaux électriques qui sont de la compétence communale. A la fin des années 1970, le principal usage de l'électricité était l'éclairage des maisons d'habitation. L'arrivée de nouveaux confort (électroménager, moyens de communications, chauffage) ont conduit la commune à consacrer d'importants budgets à ce poste primordial et dont on a oublié qu'à un moment, certains l'ont bigrement fait évoluer.

Puis, le **village va se transformer** au gré des choix municipaux... En janvier 1977, Albert est un fervent partisan de la création d'un nouveau Pont-bascule sur l'emplacement actuel. Cette bascule permettra alors aux agriculteurs et exploitants forestiers de peser leur fourrage, leur bois...

En même temps, la commune achète en viager les biens de l'Abbé Nicoud et de Madame Léa Borel, soit l'ensemble des bâtiments Saint Joseph et la maison « Carral ». Au pensionnat Saint Joseph, relié au réseau d'assainissement, un Centre de réfugiés (du Cambodge, Laos, Vietnam) ouvre et perdurera jusqu'en 1992. Cela allait tout à fait dans l'esprit d'Albert, pour qui l'entraide et la solidarité envers les plus démunis était un principe sur lequel il ne transigeait pas.

En 1979 la décision est prise d'aménager le « vieux Cognin » par l'ouverture d'un parking en dessous

du château, mais également d'implanter des feux tricolores pour sécuriser la traversée du village.

En 1990, dans le cadre de la réfection de la N532 liée à la construction de l'A43, la commune lance l'aménagement de l'entrée nord du village avec la place devant les écoles et la mairie.

En 1997, la commune procède à l'aménagement paysager autour du centre Saint Joseph qui se transforme en logements locatifs gérés par LPV.

Dans le même temps, et surtout sous les deux mandats de maire d'Albert, la commune va procéder **à l'entretien et à l'évolution des bâtiments communaux.**

En mai 1982, un système de chauffage central est installé dans le bâtiment école mairie.

En 1984, le lavoir de la place de l'église est transformé en WC public.

En 1997, les locaux de la bibliothèque sont transférés dans le bâtiment Saint Joseph.

En 2003-2004, est construite la nouvelle salle polyvalente, celle d'alors ne pouvant plus être mise aux normes.

Lors du mandat suivant, les écoles et la mairie seront entièrement rénovées et rendues plus fonctionnelles.

En 2013, le local technique est construit à proximité de la salle polyvalente.

Une commune, c'est aussi une **stratégie foncière et une vision à long terme.** Albert et ses équipes n'en manquèrent pas. Ils firent l'acquisition du Pré Ménard qui deviendra l'actuel terrain de foot, espace des festivités. Ils profitèrent de la vente de la cure pour offrir une meilleure visibilité lors de la sortie de la place de l'Eglise. Enfin, Albert à la fin de son second mandat proposa l'achat du Pré Champon qui allait permettre de concrétiser un programme d'habitat mixte. Gérer, c'est anticiper !

Albert Glénat a aussi traversé au cours de ces quarante années toutes les **modifications du paysage institutionnel.** Il a débuté à une époque où la commune était l'interlocuteur direct de l'État. Pas de couches intermédiaires, pas de mille-feuilles ! Les élus communaux, lorsqu'ils avaient un projet, étaient accompagnés directement par les services de l'État qui effectuaient le montage technique et financier.

Puis sont arrivés les premiers Syndicats : celui des ordures ménagères, puis en 1985, le SSI, Syndicat Scolaire Intercommunal, pour l'ouverture d'une classe maternelle à Saint Gervais pour les élèves de Cognin les Gorges, Rovon et Saint Gervais. Également en 1991, les élus du canton créent un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) pour favoriser l'essor des communes : une des premières mesures sera de mettre à disposition des écoles des intervenants musicaux.

Puis en 1994, la commune adhère au Syndicat d'Electricité De l'Isère qui accompagne les communes dans la mise en œuvre du déploiement du réseau basse tension.

1994 voit aussi naître la Communauté de Communes de Vinay. Le processus de regroupement des communes est engagé jusqu'à la constitution de la grande Communauté de communes qu'on connaît aujourd'hui.

La commune de Cognin-les-Gorges adhère au Parc Naturel Régional du Vercors tardivement, sous le premier mandat de maire d'Albert. Albert sera aussi moteur, sur la fin de son second mandat de maire, avec l'aide de Robert Veyret et Serge Revel, du classement des Gorges des Nan en Espace Naturel Sensible.

Enfin Albert a dû, tout au long de ses mandats, s'adapter aux **différentes contraintes et modalités administratives.** D'une époque où les autorisations de construire étaient délivrées par les services de l'État à partir d'un règlement national d'urbanisme, il a construit avec Louis Boucher un Plan d'Occupation des Sols très vertueux, approuvé en 1989 et qui permettra un développement harmonieux de la commune. Albert, sous ses deux mandats de Maire, conduira deux modifications du POS pour permettre la construction des Sorbiers et ouvrir à la construction le Pré Champon. Malheureusement, cette dernière sera rendue inutilisable par les lois d'urbanisme de 2015 qui rendront les POS caduques. Il a fait partie de ceux qui ont établi la Carte des risques majeurs de la commune en 1987, il a aussi travaillé sur le classement du tableau de voirie, document toujours à l'ordre du jour, sur la Zone Agricole Protégée et sur le Plan communal de sauvegarde.

Sous ces deux mandats de Maire, Albert sera aussi attaché à la **relation qu'entretiennent les élus avec les habitants.** Dès les premiers mois de son mandat, il lancera avec l'appui de Sébastien Girard l'édition régulière de l'Echo des Gorges, gazette qui continue à vivre aujourd'hui. Il initiera la traditionnelle cérémonie de vœux qui n'existait pas auparavant.

En 2004, la commune lancera un concours pour doter la commune d'un logo. Le logo de Corinne Gilbodon-Bert illustre toujours les entêtes des courriers de la commune. Il comprendra l'importance de la communication web et laissera les plus férus d'informatique mettre en route en 2008 le site web de la commune qui vit toujours.

Il lancera avec Michel De Gaudenzi, les éditions de Cogn'Arts qui permirent de découvrir les artistes locaux.

En tant que maire, il sera très attentif **aux statuts des employés** communaux et fera le maximum pour sécuriser leur cadre d'emploi. Il instaurera la petite

cérémonie de Noël où sont invités élus, personnels communaux et enseignants. Il fera aussi en sorte de donner aux agents techniques les moyens de bien travailler par des locaux techniques adaptés, du matériel et des outils en cohérence avec le travail demandé.

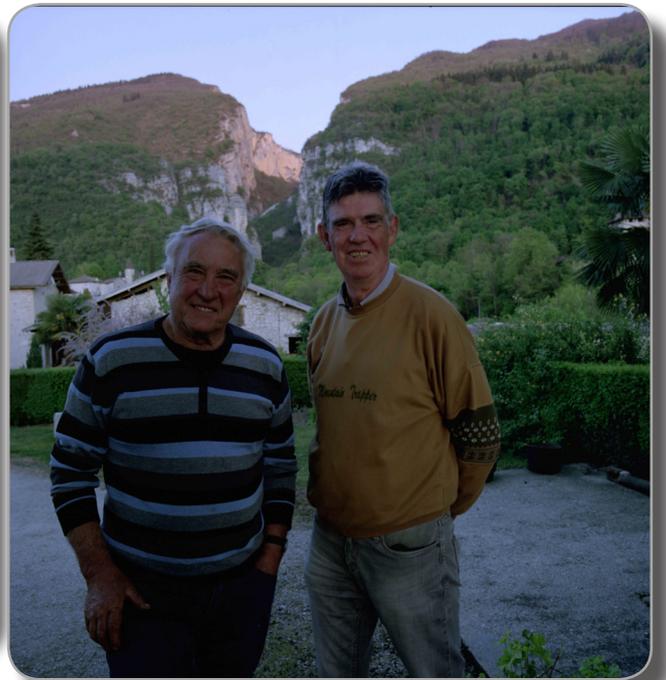
Pour symboliser les changements vécus pendant toutes ces années, il sera passé du papier crayon, du carbone pour dupliquer jusqu'à la communication par mail avec les copieurs multifonctions en sans oublier

la machine à écrire, le fax et le minitel.

En paysan un peu bougon, il ronchonnait souvent pour accéder à ces technologies. Mais par son intelligence, il a toujours su s'adapter et tirer le meilleur profit de chacun de ces outils.

Se plonger dans la carrière d'Albert, c'est se plonger dans l'histoire de notre village, tant l'homme et sa commune étaient attachés, mais aussi attachants et pittoresques.





ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : connaître, s'approprier, protéger et valoriser la biodiversité de son territoire :

Cette démarche portée par le Parc Naturel Régional du Vercors en partenariat avec 38 communes volontaires permettra d'améliorer la connaissance sur la biodiversité de notre commune afin de mieux la préserver et la valoriser. Quatre grandes thématiques ont été retenues :

- les Chauve-souris
- les Pollinisateurs
- les Arbres remarquables et Haies
- les Zones humides

L'ABC permettra de définir un projet de préservation et de valorisation de la biodiversité "sur mesure" pour la commune. Par exemple, des animations pédagogiques et des sorties de découverte de la faune ou de la flore pourront être organisées. Le Parc Naturel Régional du Vercors recrute actuellement 4 services civiques qui seront un relais sur le territoire.

Un comité de pilotage a eu lieu le 16 septembre dont l'objet a été le lancement de la démarche ABC avec l'ensemble des 38 communes concernées. A cette occasion, des ateliers participatifs thématiques ont permis de récolter les attentes des communes et des idées de sensibilisation.

La démarche se voulant participative, une rencontre entre le Parc du Vercors et la commune a eu lieu le 2 décembre puis un groupe communal (rassemblant

agriculteurs, forestiers, habitants, naturalistes, école,...) se constituera et se réunira au fil de la démarche. **Si vous êtes intéressés par le projet et que vous souhaitez faire partie de ce comité de suivi "ABC", merci de prendre contact avec la mairie.**

Ce groupe local correspond à un groupe de travail qui aura comme objectif de faire des choix sur les actions en lien avec l'ABC en fonction des enjeux, des opportunités et des personnes ressources de la commune. Il est attendu des personnes qui s'impliqueront dans ce comité de participer à des réunions et diffuser l'information sur l'ABC. Par exemple, informer les habitants d'un évènement autour des arbres remarquables ou encore relayer de l'information sur l'utilisation des plateformes d'inventaires participatifs des pollinisateurs, être en lien avec le service civique du secteur... "

Parc naturel régional du Vercors

ATLAS DE LA BIODIVERSITE DE COGNIN-LES-GORGES

Chauves-souris Pollinisateurs
Haies & arbres remarquables Zones humides

ETES-VOUS INTERESSES POUR PARTICIPER ?

- AU COMITE DE SUIVI DE VOTRE COMMUNE ?

- AUX INVENTAIRES PARTICIPATIFS ?

- AUX SORTIES NATURALISTES ET CONFERENCES OU AUTRES EVENEMENTS ?



INFORMATIONS PARC NATUREL DU VERCORS

Comité syndical du 6 novembre 2021

-Approbation du relevé de décisions Comité du 18 septembre

-Décisions modificatives:

n°1 du budget primitif 2021 du Musée de la Préhistoire

n°1 du budget primitif 2021 du Site National de la Résistance en Vercors

n°1 du budget primitif 2021 du Piroulet

n°1 du budget primitif 2021 de la Réserve des Haut-Plateaux du Vercors

n°2 du budget primitif 2021 du budget général du Parc

Les mesures prises au plan national pour lutter contre la COVID ont retardé plusieurs ouvertures de sites et musées, ainsi que les programmations de travaux. Occasionnant une diminution des recettes et un décalage de dépenses, il fut nécessaire d'équilibrer les budgets primitifs.

-Présentation et programmation des différents services pour 2022

Education, culture et participation citoyenne

Aménagement

Accueil du public et tourisme

Agriculture et forêt

Biodiversité



PLAN D'ADRESSAGE

Nous encourageons les personnes qui ont reçu les nouvelles plaques de boîte aux lettres ainsi que ceux qui n'ont jamais installé les leurs, à les fixer à l'entrée de leur domicile.

Ainsi vous permettrez d'améliorer les déplacements et donc les services rendus par les opérateurs GPS, la Poste, les sociétés de livraison mais aussi les Services de Secours ayant accès à ces données.

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE

Les travaux sont bien avancés. Les bordures ont été posées le long de la RD 1532 et la totalité des cheminements piétons ont été réalisés en béton désactivé. L'enrobé sur la RD 1532 a été appliqué. Les feux tricolores ne sont pas en marche à la date de rédaction mais devraient être rapidement opérationnels et en principe avant les vacances scolaires. Au début ils fonctionneront en alternat régulier. Les boucles de détection et les boutons poussoirs des feux piétons seront mis en fonction ultérieurement.

Le chantier, qui a bien perturbé l'accès à l'école, sera quasiment terminé avant les vacances. Il ne restera plus qu'à réaliser le plateau traversant, ce qui sera fait début janvier et la plantation des végétaux qui sera réalisée vers le mois de mars 2022.

Nous remercions les habitants pour leur patience et leur compréhension, ainsi que les entreprises intervenantes qui ont toujours essayé de réduire au maximum les nuisances causées.



Cheminement piéton au niveau de la cure



Futur accès routier à l'école, au niveau de la rue Saint Joseph



Cheminement piéton vers « Chatonnière »

CROIX DE L'ENTREE SUD

Une croix en pierre qui sommeillait depuis longtemps à l'entrée Sud du village, était dissimulée dans la végétation.

À l'occasion des travaux de sécurisation entre le débouché de la route de Montchardon et la RD 1532, cette croix située sur l'emplacement du nouveau mur à construire devait être déplacée.

S'est donc rapidement posé la question de son maintien et de son repositionnement.

Il nous a semblé important de conserver cet ouvrage pour des raisons patrimoniales, et de le positionner au plus près de son emplacement originel car cette dernière était identifiée sur les cartes IGN.

L'emplacement qui a été retenu par la municipalité était de l'autre côté de la route départementale.

Les agents communaux, chargés de cette mission, ont donc procédé au nettoyage des éléments les plus anciens en pierre de taille. Ils ont été aidés dans leurs tâches par l'entreprise Gilles Vitaloni, sculpteur sur pierre pour la réfection du haut de la croix et l'entreprise Mandier pour le transport et la remise en place du socle.

Un grand merci à tous pour leur travail.



La commune de Cognin-les-Gorges mène depuis plusieurs années un suivi régulier de ses routes communales. Elle est aidée dans cette mission par le Conseil départemental qui finance des programmes triennaux à hauteur de 40 % d'un montant de travaux plafonnés à 100 000€.

L'entretien de la route de Montchardon, qui s'inscrivait dans la dernière tranche du programme 2018-2020, vient de se terminer.

Les travaux antérieurement prévus sur cette route ont dû être revus et décalés, car de nouvelles dégradations étaient apparues à la suite des différentes coupes et évacuations de bois par les grumiers.

Mi-Septembre l'entreprise Colas est intervenue sur la chaussée avec la reprise totale d'une portion de la voirie et reprise partielle au niveau des épingles, très endommagées par le passage des camions.

Le reste de la voirie a fait l'objet de reprises ponctuelles à certains endroits : méthode du «Point à temps».

Aujourd'hui, la route est de nouveau praticable malgré quelques zones qui restent encore à améliorer.

Le trafic étant interdit au plus de 19 tonnes sur cet axe, les dégradations devraient donc y être minimisées.

La commune rappelle que désormais une demande de dérogation devra être faite en Mairie pour que les véhicules de plus de 19 tonnes puissent emprunter cette route et qu'à cette occasion un constat sera réalisé pour attester du bon état de la chaussée.

Le prochain programme de voirie concerne le secteur de Nalletière et du Rivier, avec la reprise du profil de la chaussée dans un premier temps et un revêtement de surface dans un second temps. Un délai de six mois à un an étant nécessaire entre ces deux étapes.

Le tronçon entre la RD 1532 et le hameau de Nalletière sera repris ainsi que le tronçon allant de l'intersection entre la route de Nalletière et le Hameau du Rivier et deux ralentisseurs seront créés au hameau de Nalletière.

TRAVAUX SUR LA STATION DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

Le système de traitement de l'eau aux Ultra-violetts avait subi plusieurs pannes importantes ces dernières semaines ce qui a nécessité son remplacement complet. L'intégralité des canalisations et ouvrages hydrauliques du surpresseur qui alimentaient le village étant vieillissants et dégradés, ont dû faire l'objet d'une réhabilitation complète de la chambre de vannes.

Le chantier s'est donc décomposé en deux phases:

- Une première phase consistant à reprendre toutes les installations électriques par les agents du service eau et assainissement.

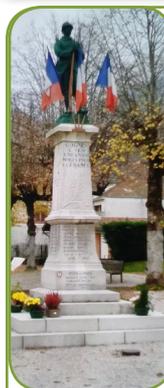
- Une seconde phase de reprise, portant sur les installations hydrauliques a été réalisée par l'entreprise Ravix Tuyauterie Serrurerie.

Les délais pour l'obtention des pièces n'ayant pas été trop longs, cela a permis au nouvel équipement d'être en service à la fin Novembre. En effet, le chantier de remplacement des ouvrages hydrauliques a débuté le mercredi 24 novembre pour une durée de 3 jours.

La nouvelle installation a donc été mise en service le vendredi 26 novembre au soir.

Dans l'attente de cette réparation, l'eau de nos robinets était traitée par chloration.

Le Service eau et assainissement de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté a fait tout le nécessaire pour nous servir une eau de qualité.



La cérémonie commémorant, l'armistice de la Première Guerre Mondiale, la victoire et la paix et tous les morts pour la France a été célébrée le 11 novembre dernier devant le monument aux morts de la commune de Cognin-les-Gorges.

Après l'allocution de monsieur Patrice Ferrouillat, maire de la commune, la lecture du message de madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'état déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, a été faite. Un dépôt de gerbes et de roses a été effectué par le maire et les enfants du village présents.

Après l'appel des morts pour la France, la sonnerie aux morts a retenti. S'en est suivi un moment de recueillement.

Enfin la Marseillaise reprise en cœur par les habitants présents a clôturé cette cérémonie.

Cette cérémonie a pu se dérouler en présence des habitants contrairement à l'année passée. Malheureusement en raison de la conjoncture sanitaire, le pot de l'amitié n'a pu être offert par la municipalité. Espérons que le 8 mai prochain nous puissions nous retrouver dans des conditions normales.



INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Rentrée scolaire

2022-2023



Les préinscriptions des enfants nés en 2019 et des nouveaux arrivants se dérouleront
du 1^{er} février au 31 mars 2022

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie de votre domicile
avec les documents suivants :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique

La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant.

La directrice de l'école vous contactera ensuite par mail.

HALLOWEEN AU VILLAGE



De nombreux enfants, ados et adultes ont déambulé, tous grimés dans les rues de notre village à la recherche de friandises en cette soirée du 31 octobre, pour fêter Halloween. Ce fut un défilé de sorcières et autres monstres, qui, attirés par les magnifiques décorations de nos habitants du haut du village ont terminé la fête tous ensemble pour le plus grand bonheur de tous !



ECOLE: CLASSE DE DECOUVERTE

Classe de découverte à Palavas les Flots

Après plusieurs reports dus à la situation sanitaire, les élèves de CM1 et CM2 ont enfin pu partir en classe de découverte à Palavas les Flots.

Les enfants ont pu s'initier au sauvetage sportif. Ils ont également pu pêcher dans la lagune, faire du land art, visiter le port de Palavas et le phare de la Méditerranée.

Le séjour s'est terminé par la construction de cerfs-volants qu'ils ont pu faire voler sur la plage.

Les enseignantes remercient le Sou des écoles et les mairies pour leur participation financière à ce voyage. Elles remercient également Christelle, Linda, Odette et Dominique qui ont accompagné les élèves tout au long du séjour.

Un grand merci également aux parents qui ont fait confiance à l'équipe enseignante dans un contexte particulier et aux élèves pour leur enthousiasme lors des activités et leur attitude exemplaire.



CCAS

Depuis le 24 janvier 2015, le CCAS organise un repas inter-générationnel qui se déroule chaque année au mois de Janvier quand le Covid ne vient pas semer le trouble.

Nous espérons, cette année, pouvoir organiser de nouveau ce repas au mois de janvier comme habituellement et nous retrouver à la Salle des Fêtes afin que chacun puisse partager ce temps convivial. De nouveau nous voici contraint de bousculer l'agenda et de choisir de reporter le repas au mois de mars.

Ce repas sera encore concocté par le traiteur Laurent Voiron et nous sommes déjà sûrs de pouvoir savourer de bons petits plats. Une animation sera aussi prévue pour égayer cet après-midi.

Le repas, pour les plus de 70 ans, sera pris en charge par le CCAS. Pour ceux qui ne souhaitent pas ou qui ne peuvent pas nous rejoindre à la salle des fêtes, vous pourrez choisir entre un repas livré à domicile ou un coffret cadeau élaboré par notre épicier Fabien.

Les personnes qui ont moins de 70 ans qui souhaitent venir à ce repas trouveront le coupon d'inscription dans ce journal.

Nous vous attendons nombreux !



JAZZ SOUS LES NOYERS

Un après-midi de la fin du mois d'octobre, alors que le bruit des laveuses à noix s'était tu... une autre musique a été entendue du côté de la rue de la Trainière. Le groupe de musique lyonnais « Mb quatre » est venu tourner une vidéo dans les séchoirs à noix de la ferme de Maurice Veyret. Composé de quatre saxophonistes, deux altos et deux barytons, Mb quatre a enregistré un arrangement du morceau du jazzman américain Charlie Parker. Les noix, comme les voisins, ont apprécié !

Tourné en plan séquence (une seule prise) et avec le coucher de soleil, la vidéo du quartet est visible sur internet : cherchez « Mb quatre - Segment ».



Départ de Sylviane Ageron de la bibliothèque

La bibliothèque, située au cœur de la résidence Saint-Joseph vous accueille les mardi et vendredi de 16h00 à 19h00, dans un cadre chaleureux. Romans et documentaires vous aideront à occuper les longues soirées d'hiver ! Nous vous rappelons que grâce aux « prêts entre bibliothèques » vous avez accès au fonds des quinze bibliothèques du Sud-Grésivaudan. Réservez en un « clic » ou sur place, et les livres choisis arrivent à Cognin-les-Gorges.

L'un des membres fondateurs de notre « nouvelle bibliothèque » va nous quitter, elle va voguer vers d'autres horizons et probablement d'autres bibliothèques.

Nous tenons à remercier Sylviane pour l'ensemble de son œuvre, son dévouement sans faille, sa disponibilité permanente et son sens du rangement. Elle a largement contribué à l'organisation informatique du réseau des

bibliothèques, tel qu'on le connaît actuellement. Les heures passées sur l'informatique et en réunions sont incalculables, et tout cela bénévolement ! « Nous en avons brassé des livres sous ta direction ! »

L'équipe actuelle augmentée d'une nouvelle recrue : Marie Ange (qui va désormais s'occuper de la partie technique), va regretter la présence d'une collègue et amie, qui a si bien su animer, développer et diriger notre bibliothèque communale. Sous son impulsion, ce lieu, dédié à la culture, a connu une vie sociale intense.

Souhaitons lui « bon vent vers la région lyonnaise » où elle pourra profiter davantage de ses petits enfants.

L'équipe (orpheline) de la bibliothèque



FOYER RURAL

L'équipe du Foyer Rural organise sa traditionnelle «Matinée Boudins»

Boudins, caillettes et tripes seront proposés (sur commande uniquement), et à venir récupérer à la Bodega derrière l'église, le Dimanche 30 janvier 2022. Des bulletins de réservations vont être distribués dans vos boîtes aux lettres début janvier. En attendant, l'équipe du Foyer Rural vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année!

Nous invitons

toutes les associations du Village

à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal

isabelle.veyret38@gmail.com ou
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

PATRIMOINE CULINAIRE

A l'approche de ces fêtes nous souhaitons vous faire découvrir ou redécouvrir un plat typique de la région. C'est ainsi que nous avons sollicité Simone M. pour nous dévoiler le plat qu'elle prépare depuis de nombreuses années.

Le gratin de cardons: plat incontournable du jour de Noël**INGREDIENTS :**

2 Bottes de cardons (possibilité de les acheter en bocal)
Un os à moelle (à demander à votre boucher)
Un roux avec un bouillon de volaille en cube
Jus d'une volaille cuite la veille ou l'avant veille
Comté râpé

RECETTE :

Eplucher les deux bottes de cardons et les couper en tronçons de 3cm (*bien enlever les fils et la peau duveteuse que vous trouvez surtout sur les branches intérieures. Pour les fils, procéder comme pour la rhubarbe, les blettes ou le céleri. Ne pas mettre les feuilles, elles ne se mangent pas*).

Laver les cardons et les cuire dans une eau citronnée et salée (pour qu'ils ne noircissent pas) avec l'os à moelle pour 55 minutes.

Egoutter-les et les mettre dans un plat à gratin beurré.

Préparer un roux avec de la farine et le cube de bouillon de volaille écrasé, ainsi que la moelle.

Le couvrir de jus de volaille.

Mettre du fromage râpé (comté).

Enfourner dans un four préchauffé à 210° et laisser cuire une vingtaine de minutes.

Bon appétit!

JEUX DE NOEL

Solution dans le prochain numéro

JOYEUX NOËL !



Cherche dans la grille les mots suivants

- | | | | |
|--------|-----------|-------|-----------|
| AMOUR | CHEMINÉE | HOTTE | NOËL |
| AVENT | CLOCHE | HOUX | RENNES |
| BARBE | CRÈCHE | JOUET | RÉVEILLON |
| BOULE | DÉCEMBRE | LUTIN | SANTON |
| BÛCHE | ÉTOILE | MAGES | SAPIN |
| CADEAU | FÊTE | MESSE | TRAÎNEAU |
| CHANT | GUIRLANDE | NEIGE | VŒUX |

F J I O R U Q Ç D N Y T R K J C K C E A
 C R Z D A P J G C Ç A G U X O K K Z U S
 C L M E U B J T J J Y F J S W K V O E T
 Q Z D C L B Y B E Q U Z R W U K Y N Y T
 D A V E G U N M X U P D F I Y S N B H M
 C O G M R C Y U S K O J L K C E T L W L
 Y M I B E H A I A M M J Q Q R T I X G K
 J I C R E E X F N P A T X Z C Q Z F B L
 K B F E N B F Y T L G U I R L A N D E H
 E X Q I I H J M O A E S E E T T O H U G
 W T A X M O O Y N O E S P P Ç U B O X E
 Ç R E H E U S K V G I W O X C Ç V F Y G
 T C T F H X H U A Y A R F M Q K C V I Q
 T N A H C B R M W B Q M E S S E R G L M
 P E C Q B O R S A Y T L A Z V T E W D S
 S I W D K U R R O N V Q V Ç U O C K S A
 M G Q D S L B N Ç J S X E W U I H U Z P
 G E I L M E A M O U R S N Z B L E Ç F I
 X V E H C O L C A R L U T I N E L E O N
 E I I V M G R E V E I L L O N Z D F L Y

Le prochain bulletin
 municipal, l'écho des Gorges ,
 paraîtra **en FEVRIER 2022.**
 Professionnels, associations et annonceurs
 doivent faire parvenir leurs articles avant le
3 FEVRIER 2022

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE



ARGOUD MARIE-CLAUDE
15 lot la tour
38470 Cognin-les-Gorges,

Assistante Maternelle Agréée
0476386136 ou 0610173103

CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile sur RDV

Carine JANNON
Crystel VALENTIN
Jean-François OFFRET

06.31.63.53.41

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon
38470 Cognin les Gorges
0785093380

mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

MB charpente

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet

0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

ME2S

Installation et Maintenance, électricité, climatisation et ventilation.

92 Impasse des Bâties
COGNIN-LES-GORGES.
ROUCO MIGUEZ Cédric

07 60 48 88 00

COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

BACHOP'S
BAR

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com



Bachop's Bar

17 rue la traimière 38470 Cognin les Gorges



Épicerie de Cognin Les Gorges

— 04.76.64.19.06 —

Fournier Fabien
Portable 06.45.42.30.83
Facebook Épicerie de cognin

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION

117 rue de chaponnière
38470 COGNIN LES GORGES
Tél: 06 19 54 48 65
04 76 36 19 78

Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr

TOUT REPAS
NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

PRODUITS REGIONAUX



38470 Cognin-les-Gorges
06 70 27 80 21
e-mail: ent.rodet@gmail.com

VENTE DIRECTE
Noix et huile de noix
Viande de Bœuf et de veau
Produits régionaux

ETAT CIVIL

NAISSANCES



□ **Priam LEMONSU** né le 20 novembre 2021, fils de Orlane BERRUYER et de Thibaut LEMONSU, rue de Chaponnière

Diego PRAT né le 23 novembre 2021, fils de Lydie SIMON et de Raphaël PRAT, impasse de Boutalavière

□ **Théa CHARREL** née le 30 novembre 2021, fille de Marie CHAIX et de Nicolas CHARREL, Chemin des Verneux.

□ **Gay Irène**, le 24 octobre 2021, hameau de Bassetière.

Glènat Albert, le 29 octobre 2021, La Vorcière.

□ **Buisson Maurice** le 09 novembre 2021, Le Rivier.



DECES

SOLUTION DU JEU JOURNAL N°65

	P		C		A		P	
R	A	N	D	O	N	N	E	E
	T	O	I	T		E	C	U
P	I	C		E	T		H	E
	N	I	E		O	I	E	
R	A	F	T	I	N	G		E
	G		A	L	G	U	E	S
N	E	I	G	E		E	T	C
		N	E		H		A	A
E	F	F	R	O	I	S		L
	O	L	E		V	I	S	A
O	N	U		D	E		T	D
	D	E	B	O	R	D	E	E

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Patrice FERROILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle VEYRET,

Julien DOLIN,

Service Communication

Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction

Sophie BOREL,

Julien DOLIN

Geoffrey GIRARD

Valérie SIMOENS

Bernard TARRADE

Nathalie VEHIER

Isabelle VEYRET

Marie-Pierre VEYRET

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin-les-Gorges,
les enseignantes de l'école

**Ne pas jeter sur la voie
publique**

Tirage à 310 exemplaires.

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h (Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay

lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h

mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h

